

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Aménagement du territoire (2GG1016)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en biologie et ethnologie	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Pilier B A - géographie	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Pilier principal B A - géographie	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Pilier secondaire B A - géographie	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

Nathalie Gigon (invités externes)

Contenu

Ce cours est une introduction à l'aménagement du territoire (AT). Il est conseillé de le suivre en dernière année de bachelor.

L'approche privilégie un AT comme politique publique dont l'objet est la recherche de solutions concertées et innovantes dans la gestion des conflits liés à l'utilisation du sol. Bien qu'axée sur la pratique, elle dépasse une conception normative et techniciste en proposant une vision plus large centrée sur le territoire en tant que projet.

Le cours comprend deux parties.

La première propose une introduction construite à partir des concepts territoriaux, des échelles spatiales et des acteurs en présence. Les dynamiques territoriales liées à l'utilisation du sol, en particulier l'urbanisation et la mobilité, permettent de mettre en évidence les enjeux de l'AT. Les processus de concertation, participation et co-construction des territoires y sont abordés.

La seconde partie détaille le dispositif mis sur pied en Suisse et ses principaux instruments : plans sectoriels de la Confédération, plans directeurs des cantons et plans d'aménagement local des communes. Elle intègre également les évolutions récentes de la base légale de l'AT et des pratiques qui en découlent. D'une manière générale, elle tire parti des débats actuels en matière d'AT et de leur mise en œuvre à l'échelle de la Confédération, des cantons et des communes, en intégrant les acteurs en présence.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes à la fin du semestre (15 minutes de préparation, sans documentation).

L'examen est organisé durant la session d'examens régulière (première tentative en juin ou août/septembre, seconde tentative en août/septembre ou janvier/février de l'année suivante, sur le même mode).

L'examen porte sur la matière du cours.

En cas de session à distance, la modalité de l'examen reste identique (examen oral de 15 minutes avec 15 minutes de préparation). Le seul changement concerne la documentation : l'accès au matériel de cours est autorisé.

Rattrapage : Examen oral de 15 minutes (15 minutes de préparation, sans documentation).

Documentation

Les supports de cours sont disponibles sur la plateforme MOODLE dédiée à cet enseignement.

Forme de l'enseignement

Cours

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Aménagement du territoire (2GG1016)

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Décrire les instruments de l'aménagement du territoire en Suisse et leurs limites
- Illustrer la notion de qualité de vie dans l'espace public
- Identifier les enjeux les plus importants et les outils à disposition des acteurs pour y faire face
- Expliquer les principaux conflits en matière d'utilisation du sol
- Analyser un cas concret en tenant compte de la complexité des enjeux territoriaux

Compétences transférables

- Promouvoir sa compétence analytique
- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- Agir sur la base d'un raisonnement critique et éthique
- Interpréter des données et des informations à caractère spatial
- Observer de manière critique un territoire